

Correspondance avec le secteur privé (R.O.M.E)

- catégorie professionnelle (CP)
- domaine professionnel (DOM)
- emploi/métier (E/M)

EMPLOI/METIER

Autres appellations	<ul style="list-style-type: none"> • Conseiller en prévention des risques professionnels
Facteurs d'évolution	<ul style="list-style-type: none"> • Evolution réglementaire et jurisprudentielle du cadre européen et national en matière de santé et de sécurité au travail • Evolution des règles de l'art et du cadre normatif en santé et sécurité au travail • Evolution possible de la réglementation relative à la fonction d'ACMO • Evolution organisationnelle possible liée à la création de services santé et sécurité au travail • Meilleure identification et connaissance des maladies et accidents professionnels • Pénalisation et médiatisation des accidents et maladies professionnels
Définition	<ul style="list-style-type: none"> • Contribue à l'amélioration du niveau de sécurité en assistant et en conseillant l'autorité territoriale et le cas échéant les services, dans la mise en oeuvre des règles de santé et de sécurité au travail
Situation fonctionnelle	<ul style="list-style-type: none"> • Commune, département, région, structure intercommunale, établissement public • Généralement rattaché à la direction générale des services, ou à la direction des ressources humaines des services où encore à une direction fonctionnelle
Conditions d'exercice	<ul style="list-style-type: none"> • Après accord de l'agent, fonction attribuée par arrêté de l'autorité territoriale • Fonction préalablement assujettie à des conditions règlementaires de formation • Fonction attribuée après avis du comité d'hygiène et de sécurité ou à défaut du comité technique paritaire • Selon les services et les activités concernés, fonction assujettie à des habilitations particulières (électrique, travail en hauteur...) • Interventions en milieux insalubres et à risque sous réserves d'aptitudes médicales et de formations spécifiques • Travail partagé entre bureau et terrain • Horaires irréguliers avec amplitude variable en fonction des activités des services, pics d'activités possibles liés à des événements particuliers (exercices, incidents, inspections...) • Grande adaptabilité en cas de fonction partagée avec d'autres activités ; fonction nécessitant d'être identifiée dans le temps • Respect de la déontologie et sens des problématiques de santé et de sécurité au travail
Spécialisations/Extensions	<ul style="list-style-type: none"> • Possible en fonction du domaine d'activité et de la qualification de l'agent • En fonction de la nature des risques : incendie, chimiques, physiques...

EMPLOI/METIER

Autonomie et responsabilités	<ul style="list-style-type: none"> • Rend compte auprès de l'autorité territoriale, au service chargé de l'hygiène et de la sécurité et à son supérieur hiérarchique de la mise en oeuvre de toutes mesures et dispositifs liés à la SST • Placé en position d'interface et de relais entre l'autorité territoriale, l'ACFI et les services chargés de la mise en oeuvre technique et opérationnelle des règles et dispositifs de santé et de sécurité au travail • Force de proposition pour toute mesure relative à la santé et à la sécurité au travail • Contribue à l'observation des prescriptions législatives et réglementaires ainsi qu'à la bonne tenue des registres d'hygiène et de sécurité • Droit d'accès à tous les locaux et aux documents relatifs à la santé et à la sécurité au travail • L'ACMO assiste aux séances du CHS ou du CTP dont il est membre de droit en tant que personne qualifiée • Consulté pour avis sur les règlements et consignes qu'envisage d'adopter l'autorité territoriale • Des erreurs ou des manques dans les missions confiées à l'agent peuvent conduire à des atteintes à la sécurité et à la santé des agents et/ou du public, à des pertes d'équipements et de locaux
Relations fonctionnelles	<ul style="list-style-type: none"> • Coopération permanente avec l'autorité territoriale et ses services chargés de la santé et de la sécurité au travail, avec la Médecine Professionnelle et Préventive, avec l'ACFI, avec la DRH • Conseil auprès de l'encadrement des services et des agents • Réponses aux sollicitations et demandes d'avis du CTP et du CHS • Contacts réguliers et recherches d'information auprès des organismes de prévention : CRAM, inspections du travail, INRS, OPPBTP, DDASS, organismes vérificateurs agréés, SDIS, experts, assureurs, entreprises et fournisseurs
Moyens techniques	<ul style="list-style-type: none"> • Outil informatique, logiciels spécifiques, appareils de mesure et de contrôle, matériels photographiques et d'enregistrement, véhicule, documentation spécialisée, équipements de protection individuelle
Cadre statutaire	<ul style="list-style-type: none"> • Catégorie : • Filière : • Cadre d'emplois :
Conditions d'accès	

ACTIVITES

Activités principales	<ul style="list-style-type: none"> • Identification et analyse des conditions de santé et de sécurité au travail dans son périmètre d'intervention • Développement des dispositifs de prévention et proposition d'amélioration de l'organisation et de l'environnement de travail • Observation du respect des dispositifs de prévention • Développement de la connaissance liée aux problèmes de sécurité et aux techniques propres à les résoudre • Veille technologique, scientifique et réglementaire
Activités spécifiques	

COMPETENCES

Savoir-faire	Savoirs
Identification et analyse des conditions de santé et de sécurité au travail dans son périmètre d'intervention	
<ul style="list-style-type: none"> • Collecter et exploiter des informations • Analyser des informations techniques, organisationnelles et les relations humaines sur le service • Analyser les pratiques professionnelles et les comportements à risque • Analyser les conditions de travail, les risques professionnels et les événements accidentels • Recenser la réglementation applicable dans les règles et procédures internes de l'autorité territoriale • Identifier et évaluer des anomalies, des risques et des écarts entre les situations de travail et la réglementation • Rédiger et transmettre une synthèse des constats au responsable hiérarchique 	<ul style="list-style-type: none"> • Sources documentaires : code du travail, réglementation santé et sécurité dans les collectivités locales, contrôles techniques, rapports de vérification, bilan social, notices techniques... • Principes de droit et jurisprudence en matière de responsabilité pénale et administrative • Rôle et mission de l'ACMO et des autres acteurs de la santé et de la sécurité au travail : ACFI, organismes de contrôle • Accidentologies et pathologies professionnelles • Données scientifiques et techniques relatives à la santé et à la sécurité au travail • Caractéristiques organisationnelles de la structure et dispositifs existants • Technique d'analyse des situations de travail • Techniques de recueil d'information et de diagnostic • Techniques rédactionnelles • Techniques de communication

COMPETENCES

Savoir-faire

Savoirs

Développement des dispositifs de prévention et proposition d'amélioration de l'organisation et de l'environnement de travail

- Proposer des dispositifs de prévention et des démarches d'amélioration conformes à la réglementation
- Suggérer la mise en oeuvre de mesures innovantes en l'absence de solutions réglementaires
- Participer à l'élaboration des fiches de risques professionnels
- Participer aux enquêtes et aux rapports consécutifs à des incidents et accidents du travail
- Formuler et communiquer un avis consultatif à la demande de l'autorité territoriale dans le cadre du CHS ou du CTP
- Concevoir et mettre en oeuvre des indicateurs de gestion
- Participer à l'élaboration de système de gestion, de procédures et d'outils

- Procédures administratives
- Fonctionnement et attributions du CTP et CHS
- Plan de prévention de la collectivité
- Méthode d'évaluation des risques professionnels et techniques de retour d'expérience en terme d'accidentologie du travail
- Réseaux et lieux d'expertise (services vétérinaires, CRAM, DDASS, DRIRE...)
- Bilan annuel des accidents et maladies professionnelles
- Tableaux de bord et indicateurs de gestion

Observation du respect des dispositifs de prévention

- Veiller à la bonne tenue des documents réglementaires
- Alerter l'autorité territoriale en cas de constatation du non respect des dispositifs de prévention
- Alerter l'autorité territoriale pour faire cesser l'exposition à un danger grave et imminent et demander la protection des personnes
- Contrôler la prise en compte et suivre la mise en oeuvre des préconisations et de la réglementation en vigueur
- Rendre compte à l'autorité territoriale du niveau de sécurité existant

- Documents réglementaires et consignes en matière de santé et de sécurité au travail (article 43 décret du 18/06/85 modifié, code du travail livre II titre 3)
- Procédure de danger grave et imminent
- Processus de décision de la collectivité
- Technique de médiation
- Technique d'intervention (secourisme et incendie notamment)
- Techniques de maîtrise du risque

COMPETENCES

Savoir-faire	Savoirs
Développement de la connaissance liée aux problèmes de sécurité et aux techniques propres à les résoudre	
<ul style="list-style-type: none"> • Concevoir des outils spécifiques d'information pour sensibiliser les agents à une réglementation, un dispositif d'hygiène et de sécurité au travail • Participer à la recherche de mesures de prévention pour les situations de travail à risque • Aider à identifier des besoins de formation et proposer des actions collectives • Organiser et animer des séances d'information et des actions de formation • Contribuer à la définition annuelle du programme de prévention • Capitaliser sur les projets et actions innovantes 	<ul style="list-style-type: none"> • Programme annuel de prévention • Méthodes et outils de la prévention • Notions de pédagogie • Techniques d'animation
Veille technologique, scientifique et réglementaire	
<ul style="list-style-type: none"> • Rechercher des informations ciblées • Mettre à niveau ses connaissances et ses pratiques en matière d'hygiène et de sécurité au travail • Traduire et appliquer les évolutions constatées en actions à mettre en oeuvre par les services 	<ul style="list-style-type: none"> • Réseaux professionnels d'information • Techniques de recherche et de synthèse documentaire • Obligation réglementaire de formation • Dispositif et offre de formation sur le champ de l'hygiène et de sécurité au travail